

Modalités de saisie des évaluations dans AFFELNET

Annexe 3 à la note sur les procédures d'affectation des élèves devant poursuivre leur scolarité en France

1- Le principe retenu pour le palier troisième

Concernant l'affectation des élèves au lycée à l'issue de la classe de troisième, comme par le passé, un barème de points attribué à l'élève départage les candidats à une même formation si le nombre de candidatures excède le nombre de places disponibles. Il est établi en fonction des connaissances et des compétences acquises du socle commun, mais aussi des résultats de l'élève au cours de l'année de troisième. Une harmonisation permet de comparer les élèves selon leur origine scolaire (3e, 3e prépa-pro, 3e SEGPA...) et en fonction des objectifs d'apprentissage associés à leur groupe.

Ainsi, deux types de données du Livret scolaire unique (LSU) devront être saisis par le chef d'établissement:

- l'évaluation de la maîtrise des 8 composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mentionnée dans le bilan de fin de cycle 4 selon le degré de maîtrise de l'élève :
 - Maîtrise insuffisante => 10 points
 - Maîtrise fragile => 25 points
 - Maîtrise satisfaisante => 40 points
 - Très bonne maîtrise => 50 points
- les résultats de l'élève dans les différentes disciplines renseignés dans les bilans périodiques de la classe de troisième rapportés à un intervalle compris entre 3 et 16 points.

Pour que les candidatures puissent être comparées quelles que soient les modalités d'évaluation, tous les types d'évaluation retenus dans l'établissement sont rapportés à une échelle unique en 4 groupes de niveaux.

2- Le rôle du chef d'établissement

a. Sélectionner dans le menu déroulant de l'application le degré de maîtrise de l'élève pour chacune des 8 composantes du socle commun.

b. Prendre en compte les modes d'évaluation retenus par l'établissement pour les bilans périodiques de l'année de troisième.

Pour rappel, les bilans périodiques intégrés au livret scolaire peuvent comporter deux types de positionnement :

- des caractères alphanumériques : soit des notes sur 20, soit d'autres types d'évaluation ;
- soit un positionnement sur une échelle de 4 niveaux (échelle de positionnement au regard des objectifs d'apprentissage analogue à celle utilisée dans le 1^{er} degré ou autre échelle de niveaux de maîtrise mais comportant nécessairement 4 niveaux).

Afin qu'Affelnet-Lycée calcule un barème pour départager les élèves, ces divers positionnements **devront être transformés en points pour la saisie**, selon les règles suivantes :

1^{re} étape : regroupement unique en 4 groupes de niveaux

Dans le cas le plus fréquent où l'évaluation périodique est restituée sous forme d'une note sur 20, la conversion est réalisée automatiquement selon la règle suivante :

- $0 \leq \text{note} < 5 \Rightarrow$ Groupe 1 : objectifs non atteints
- $5 \leq \text{note} < 10 \Rightarrow$ Groupe 2 : objectifs partiellement atteints
- $10 \leq \text{note} < 15 \Rightarrow$ Groupe 3 : objectifs atteints
- $15 \leq \text{note} \leq 20 \Rightarrow$ Groupe 4 : objectifs dépassés

Dans les autres cas la conversion est réalisée simplement selon les correspondances établies par le chef d'établissement :

- Premier niveau => Groupe 1 : objectifs non atteints
- Deuxième niveau => Groupe 2 : objectifs partiellement atteints
- Troisième niveau => Groupe 3 : objectifs atteints
- Quatrième niveau => Groupe 4 : objectifs dépassés

2^e étape : attribution des points à chaque groupe de niveau et calcul d'une moyenne de points par champ disciplinaire

- Attribution des points en fonction du groupe attribué dans la 1^{re} étape, sur une échelle de 16 points :

L'échelle retenue valorise les progressions significatives selon le modèle retenu pour la maîtrise du socle

- Groupe 1 : objectifs non atteints => 3 points
- Groupe 2 : objectifs partiellement atteints => 8 points
- Groupe 3 : objectifs atteints => 13 points
- Groupe 4 : objectifs dépassés => 16 points

- Calcul d'une moyenne annuelle des points obtenus par discipline à chaque bilan périodique :

Pour information : Le nombre de matières peut varier selon la formation suivie (3^e, 3^e prépa-pro ou 3^e SEGPA). C'est pourquoi les onze matières évaluées en classe de 3e sont ramenées à sept champs disciplinaires selon la table suivante lors du calcul du barème effectué par Affelnet-lycée.

7 champs disciplinaires	Français	Maths	H-Géographie	Langues vivantes		EPS	Arts		Sciences, technologie		
3 ^e	Français	Maths	H-Géographie	LV1	LV2	EPS	Arts plastiques	Education musicale	SVT	Physique, chimie	Technologie

La saisie des évaluations par l'établissement se fera par discipline. L'établissement saisira donc une moyenne annuelle pour chaque discipline uniquement.

Exemple pour l'évaluation du français :

	Note sur 20	Autre mode d'évaluation selon correspondance définie par l'évaluateur	Conversion
1 ^{re} période	18	A	16
2 ^e période	14	B	13
3 ^e période	17	A	16
Total	49	--	45
Moyenne annuelle	16.33	--	15 (à saisir dans AFFELNET-Lycée)

3- Pour les élèves du palier 2^{de}, il n'y a pas de modification concernant la saisie d'une note sur 20 dans AFFELNET.